

Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Mardi 3 rabiaa II 1448 – 15 septembre 2026

169^{ème} année

N° 92

Sommaire

Décrets et arrêtés

Présidence du Gouvernement

Nomination d'un membre au conseil d'établissement du Centre d'information, de formation, d'études et de documentation sur les associations 1861

Ministère des Finances

Arrêté de la ministre des finances du 11 septembre 2026, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef principal au corps technique commun des administrations publiques à la manufacture des tabacs de Kairouan (ministère des finances)..... 1861
Tableau d'emplois fonctionnels 1863

Ministère de l'Education

Nomination d'un directeur 1867
Nomination de sous-directeurs 1867
Nomination de chefs de services 1868
Cessation de fonctions..... 1869

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 8 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur général de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au corps administratif de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.....	1869
Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 8 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur en chef de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au corps administratif de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.....	1870
Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 8 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au corps administratif de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.....	1870
Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 8 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur général du corps administratif commun des administrations publiques	1871
Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 8 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur en chef du corps administratif commun des administrations publiques	1871
Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 8 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur conseiller du corps administratif commun des administrations publiques	1872
Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 8 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur du corps administratif commun des administrations publiques	1872
Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 8 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur adjoint du corps administratif commun des administrations publiques	1873
Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 8 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de secrétaire d'administration du corps administratif commun des administrations publiques	1873
Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 8 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de commis d'administration du corps administratif commun des administrations publiques	1874

Ministère des Transports

Nomination d'un administrateur au conseil d'établissement de l'Institut national de la météorologie.....	1874
Nomination d'un administrateur au conseil d'administration de la Société nationale des chemins de fer tunisiens	1874

Ministère de l'Équipement et de l'Habitat

Nomination de directeurs	1874
Nomination d'un chef de service.....	1874

Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières

Arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 14 septembre 2026, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conservateur en chef des bibliothèques ou de documentation du corps des agents des bibliothèques et de la documentation dans les administrations publiques	1875
---	------

Arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 14 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conservateur en chef des bibliothèques ou de documentation du corps des agents des bibliothèques et de la documentation dans les administrations publiques au titre de l'année 2025.....	1877
Nomination d'un contrôleur adjoint.....	1877

Ministère du Tourisme

Attribution des prix du concours Olympiade de l'artisanat au titre de l'année 2026	1877
--	------

Avis et Communications

Banque Centrale de Tunisie

Situation générale décadaire de la Banque Centrale de Tunisie.....	1878
--	------

Décrets et arrêtés

PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

Par arrêté de la Cheffe du Gouvernement du 15 septembre 2026.

Madame Amira Bibani est nommée membre représentant le ministère des affaires étrangères, de l'immigration et des tunisiens à l'étranger au conseil d'établissement du Centre d'information, de formation, d'études et de documentation sur les associations, en remplacement de Madame Refka Khleifia, et ce, à compter du 17 février 2026.

MINISTERE DES FINANCES

Arrêté de la ministre des finances du 11 septembre 2026, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef principal au corps technique commun des administrations publiques à la manufacture des tabacs de Kairouan (ministère des finances).

La ministre des finances,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'État, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier du corps technique commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété, notamment le décret gouvernemental n° 2019-1239 du 26 décembre 2019.

Arrête :

Article premier - Le concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef principal au corps technique commun des administrations publiques à la manufacture des tabacs de Kairouan (ministère des finances) est organisé conformément aux dispositions du présent arrêté.

Art. 2 - Peuvent être candidats au concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef principal au corps technique commun des administrations publiques à la manufacture des tabacs de Kairouan (ministère des finances), les techniciens en chef ayant au moins cinq (5) ans d'ancienneté dans ce grade à la date de clôture de la liste des candidatures.

Art. 3 - Le concours est ouvert par arrêté du ministre chargé des finances. Cet arrêté fixe :

- La date d'ouverture du concours,
- La date de début de l'inscription des candidatures à distance, le cas échéant,
- Le nombre de postes ouverts au concours,
- La date de clôture de la liste des candidatures à distance, le cas échéant.

Art. 4 - Les candidats au concours doivent adresser leurs demandes de candidature par la voie hiérarchique. Ces demandes doivent être obligatoirement enregistrées au bureau d'ordre de la manufacture des tabacs de Kairouan ou à distance le cas échéant et accompagnées des pièces suivantes :

- Un rapport rédigé par le candidat, ne dépassant pas 30 pages, décrivant les activités réalisées au cours des deux années précédant la date de clôture de la liste des candidatures, en mentionnant les problématiques et les propositions d'amélioration, accompagné des observations de son supérieur hiérarchique direct,
- Des copies des diplômes scientifiques,
- Des copies des attestations justifiant la participation à des sessions de formations, séminaires et stages organisées ou autorisées par l'administration au cours des deux années précédant la date de clôture de la liste de candidatures,
- Des copies des attestations justifiant la présentation de conférences ou l'animation des sessions de formations organisées ou autorisées par l'administration au cours des deux années précédant la date de clôture de la liste de candidatures,
- Des copies des travaux de recherche ou de publications en relation avec les domaines d'activité, publiées sous forme de livres ou d'articles dans des revues scientifiques au cours des deux années précédant la date de clôture des candidatures.

L'administration est tenue de compléter les dossiers des candidats par les documents suivants :

- Une copie de l'arrêté de recrutement du candidat,
- Une copie de l'arrêté de nomination du candidat dans le grade actuel,
- Un relevé de services,
- Des copies des arrêtés des sanctions disciplinaires durant les cinq dernières années précédant la date de clôture de la liste des candidatures, le cas échéant, ou une attestation justifiant que le dossier administratif du candidat est exempt de toute sanction disciplinaire,
- Une note d'évaluation attribuée par le supérieur hiérarchique direct au candidat variant de zéro (0) à vingt (20) en tenant compte de :
 - L'évaluation des compétences de l'agent,
 - L'évaluation des travaux réalisés et des résultats obtenus durant les deux dernières années précédant la date de clôture de la liste des candidatures.

Est rejetée obligatoirement toute demande de candidature ne contenant pas le rapport du candidat ou a été enregistrée au bureau d'ordre de la manufacture des tabacs de Kairouan après la date de clôture de la liste de candidatures.

Art. 5 - Le concours est supervisé par un jury dont la composition est fixée par arrêté du ministre chargé des finances.

Le jury est chargé notamment de :

- Étudier les dossiers des candidats,
- Proposer la liste des candidats autorisés à concourir,
- Classer les candidats par ordre de mérite,
- Proposer la liste des candidats admissibles.

Art. 6 - Le jury du concours procède à l'évaluation des dossiers des candidats, conformément aux critères suivants :

- L'ancienneté générale du candidat,
- L'ancienneté dans le grade du candidat,
- Le diplôme scientifique du candidat,
- L'emploi fonctionnel du candidat,
- La conduite, le comportement et l'assiduité au cours des cinq dernières années précédant la date de clôture des candidatures,

- Le rapport d'activité,
- Les attestations de formation, de recherche et de participation à des colloques, conférences et stages.

Il est attribué à chaque candidat une note variant entre zéro (0) et vingt (20).

Art. 7 - Le jury du concours procède au classement des candidats par ordre de mérite selon le total des points obtenus calculé comme suit :

Evaluation	Points
La note attribuée par le jury du concours	/20
La note attribuée par le supérieur hiérarchique	/20
Total	/40

En cas d'égalité, entre deux ou plusieurs candidats au total des points obtenus, la priorité est accordée selon l'ancienneté dans le grade, et si cette ancienneté est la même la priorité est accordée au plus âgé.

Aucun candidat ne peut être déclaré définitivement admis s'il n'a pas obtenu au moins 20 points.

Art. 8 - La liste des candidats définitivement admis au concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef principal au corps technique commun des administrations publiques à la manufacture des tabacs de Kairouan (ministère des finances) est arrêtée par le ministre chargé des finances.

Art. 9 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 11 septembre 2026.

La ministre des finances

Michket Slama Khaldi

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Par arrêté de la ministre des finances du 7 septembre 2026.

Les cadres dont les noms suivent sont chargés des emplois fonctionnels à la direction générale des impôts au ministère des finances, conformément aux indications du tableau suivant :

Nom et prénom	Grade	Emploi fonctionnel
Nabil Dabloun	Conseiller des services financiers de troisième degré	Chef de bureau de contrôle des impôts rue du paradis de la première catégorie au centre régional de contrôle des impôts de L'Arianna 2 relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un directeur d'administration centrale.
Ahmed Tijani Kader	Inspecteur en chef des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts rue de Rome de la première catégorie au centre régional de contrôle des impôts de Tunis 1 relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un directeur d'administration centrale.
Ridha Zinaoui	Inspecteur en chef des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts de Nabeul de la première catégorie au centre régional de contrôle des impôts de Nabeul relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un directeur d'administration centrale.
Chokri Behi	Inspecteur en chef des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts Bab Souika de la première catégorie au centre régional de contrôle des impôts de Tunis 1 relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un directeur d'administration centrale.

Nom et prénom	Grade	Emploi fonctionnel
Hatem Ben Salah	Inspecteur en chef des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts El Ouerdia de la première catégorie au centre régional de contrôle des impôts de Tunis 1 relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un directeur d'administration centrale.
Bassem Gouja	Inspecteur en chef des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts Manar de la première catégorie au centre régional de contrôle des impôts de Tunis 2 relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un directeur d'administration centrale.
Naoufel Guissouma	Inspecteur en chef des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts Kheireddine de la première catégorie au centre régional de contrôle des impôts de Tunis 3 relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un directeur d'administration centrale.
Sofiène Jaouadi	Inspecteur en chef des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts Gabès Ouest de la première catégorie au centre régional de contrôle des impôts de Gabès relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un directeur d'administration centrale.
Riadh Waer	Inspecteur en chef des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts Moknine de la première catégorie au centre régional de contrôle des impôts de Monastir relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un directeur d'administration centrale.
Siraj Ben Amor	Inspecteur en chef des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts Bembla de la première catégorie au centre régional de contrôle des impôts de Monastir relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un directeur d'administration centrale.
Riadh Namouchi	Inspecteur en chef des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts Siliana de la première catégorie au centre régional de contrôle des impôts de Siliana relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un directeur d'administration centrale.
Hamed Ben Hamed	Inspecteur en chef des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts Gremda de la première catégorie au centre régional de contrôle des impôts de Sfax 1 relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un directeur d'administration centrale.
Jamil Dahri	Inspecteur en chef des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts Sfax Sud de la première catégorie au centre régional de contrôle des impôts de Sfax 2 relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un directeur d'administration centrale.
Nabil Chouchane	Inspecteur en chef des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts rue Khaled Ibn El Oualid de la première catégorie au centre régional de contrôle des impôts de Sfax 1 relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un directeur d'administration centrale.
Mounir Nasri	Inspecteur en chef des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts Mjez El Bab de la première catégorie au centre régional de contrôle des impôts de Béja relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un directeur d'administration centrale.
Mohamed Mlaheg	Inspecteur en chef des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts Erriadh de la première catégorie au centre régional de contrôle des impôts de Sousse 1 relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un directeur d'administration centrale.
Mohamed Fadhel Abidi	Inspecteur en chef des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts Sakiet Ezzit de la première catégorie au centre régional de contrôle des impôts de Sfax 1 relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un directeur d'administration centrale.

Nom et prénom	Grade	Emploi fonctionnel
Kamel Dhoubi	Inspecteur en chef des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts Ksour Essaf de la première catégorie au centre régional de contrôle des impôts de Mahdia relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un directeur d'administration centrale.
Monjia Jarraya	Inspecteur général des services financiers	Rapporteur de deuxième classe pour diriger la cellule du suivi de la conciliation fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec emploi et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Houda Braadi	Inspecteur en chef des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts Mahrès de la première catégorie au centre régional de contrôle des impôts de Sfax2 relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Faouzi Jlidi	Inspecteur en chef des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts El Hamma de la deuxième catégorie au centre régional de contrôle des impôts de Gabès relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Mohamed Ali Souli	Inspecteur en chef des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts Borj Louzir de la deuxième catégorie au centre régional de contrôle des impôts de Ariana 2 relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Imed Ben Hamed	Inspecteur en chef des services financiers	Vérificateur de deuxième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec emploi et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Sofien Bouzommita	Inspecteur en chef des services financiers	Investigateur fiscal de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé du contrôle sur la voie publique à la cellule du contrôle sur la voie publique et le contrôle sur place à la brigade des investigations et de la lutte contre l'évasion fiscale à la direction générale des impôts au ministère des finances, avec emploi et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Abderrahmen Tabii	Inspecteur central des services financiers	Sous-directeur des affaires administratives et financières à la brigade des investigations et de la lutte contre l'évasion fiscale à la direction générale des impôts au ministère des finances.
Salem Haj Salem	Inspecteur central des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts Boumerdass de la deuxième catégorie au centre régional de contrôle des impôts de Mahdia relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Faïcel Guesmi	Inspecteur central des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts Oued Ellil de la deuxième catégorie au centre régional de contrôle des impôts de Manouba relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Mohamed Ali Inoubli	Inspecteur central des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts Mornag de la deuxième catégorie au centre régional de contrôle des impôts de Ben Arous1 relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Faycel Ghazouani	Inspecteur en chef des services financiers	Chef de bureau de la garantie au centre régional de contrôle des impôts de Tunis 1 relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec emploi et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Samia Lachiheb	Inspecteur en chef des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts Ben Guerdane de la deuxième catégorie au centre régional de contrôle des impôts de Mednine relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un chef de service d'administration centrale.

Nom et prénom	Grade	Emploi fonctionnel
Majdi Zaghrouba	Inspecteur en chef des services financiers	Vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec emploi et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Hanene Loudha	Inspecteur en chef des services financiers	Vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec emploi et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Jihed Raggad	Inspecteur en chef des services financiers	Vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec emploi et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Meriem Rbiha	Inspecteur en chef des services financiers	Vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec emploi et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Mouna Boussadia	Inspecteur en chef des services financiers	Mandataire de troisième classe chargé du suivi des opérations de vérification fiscale à un bureau de contrôle des impôts de la première catégorie à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec emploi et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Sallem Balti	Inspecteur en chef des services financiers	Mandataire de troisième classe chargé du suivi des opérations de contrôle sur place à un bureau de contrôle des impôts de la première catégorie à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec emploi et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Hanene Slim	Inspecteur en chef des services financiers	Mandataire de troisième classe dans un groupe de travail chargé du suivi de l'activité des bureaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec emploi et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Ahmed Abidi	Conseiller des services financiers de quatrième degré	Vérificateur de troisième classe à la cellule du contrôle et de la vérification fiscale à la direction des moyennes entreprises relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec emploi et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Oumeya Amri	Inspecteur central des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts Ksar Said de la deuxième catégorie au centre régional de contrôle des impôts de Tunis 2 relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Slim Abida	Inspecteur central des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts Bir Ali Ben Khlifa de la deuxième catégorie au centre régional de contrôle des impôts de Sfax 2 relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Khemais Abidi	Inspecteur central des services financiers	Vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec emploi et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Riadh Guitouni	Inspecteur central des services financiers	Vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec emploi et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Abdelbasset Nasri	Inspecteur central des services financiers	Mandataire de troisième classe chargé du suivi des opérations de contrôle sur place à un bureau de contrôle des impôts de la première catégorie à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec emploi et avantages d'un chef de service d'administration centrale.

Nom et prénom	Grade	Emploi fonctionnel
Fatma Nasrallah	Inspecteur central des services financiers	Mandataire de troisième classe dans un groupe de travail chargé du suivi de l'activité des bureaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec emploi et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Karim Chaouiki Barri	Inspecteur central des services financiers	Rapporteur de troisième classe dans un groupe de travail chargé de la conciliation et du contentieux fiscal à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec emploi et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Amel Sfar	Inspecteur central des services financiers	Mandataire de troisième classe pour diriger le bureau des affaires administratives et financières à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec emploi et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Mehrez Dahri	Inspecteur central des services financiers	Mandataire de troisième classe dans un groupe de travail chargé du suivi des avantages fiscaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec emploi et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Mbarek Krimi	Inspecteur des services financiers	Mandataire de troisième classe chargé du suivi des opérations de vérification fiscale à un bureau de contrôle des impôts de la première catégorie à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec emploi et avantages d'un chef de service d'administration centrale.

MINISTERE DE L'EDUCATION

Par arrêté du ministre de l'éducation du 15 septembre 2026.

Monsieur Farouk Äouichi, professeur principal émérite classe exceptionnelle, est chargé des fonctions de directeur de l'évaluation, de la qualité et des technologies de l'information et de la communication au commissariat régional de l'éducation à Béja.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 15 septembre 2026.

Monsieur Mohamed Walid Sassi, professeur principal émérite classe exceptionnelle, est chargé des fonctions de directeur de l'Ecole internationale de Tunis.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1042 du 17 mai 1999, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 15 septembre 2026.

Monsieur Belgacem Talbi, professeur émérite classe exceptionnelle pour les écoles primaires, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'enseignement, de la formation et de l'évaluation du cycle primaire à la direction du cycle primaire au commissariat régional de l'éducation à Kairouan.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 15 septembre 2026.

Madame Basma Echeikh, administrateur en chef de documents et d'archives, est chargée des fonctions de sous-directeur de la vie scolaire et des affaires des élèves au cycle primaire à la direction du cycle primaire au commissariat régional de l'éducation à Manouba.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 15 septembre 2026.

Monsieur Mohamed Kordoghli, professeur principal émérite classe exceptionnelle, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'enseignement, de la formation et de l'évaluation au cycle préparatoire et à l'enseignement secondaire à la direction du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire au commissariat régional de l'éducation à Nabeul.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 15 septembre 2026.

Monsieur Nouredine Aloui, professeur principal émérite, est chargé des fonctions de chef de centre régional de maintenance à Sidi Bouzid au centre national de maintenance au ministère de l'éducation.

En application des dispositions de l'article 16 du décret gouvernemental n° 2019-526 du 17 juin 2019, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 15 septembre 2026.

Madame Sonia Nioumi, administrateur en chef de l'éducation, est chargée des fonctions de chef de service des concours professionnels des enseignants du cycle primaire à la sous-direction des concours professionnels des enseignants à la direction des concours professionnels à la direction générale des ressources humaines au ministère de l'éducation.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 15 septembre 2026.

Monsieur Adnene Jelassi, administrateur conseiller de l'éducation, est chargé des fonctions de chef de services de gestion des crédits au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Zaghouan.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 15 septembre 2026.

Madame Mouna Amarnia, administrateur de l'éducation, est chargée des fonctions de chef de service des affaires des élèves du cycle primaire à la direction du cycle primaire, au commissariat régional de l'éducation à Zaghouan.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 15 septembre 2026.

Monsieur Mounir Belhaj Belgacem, professeur hors classe émérite des écoles primaires, est chargé des fonctions de chef de service de l'évaluation et des examens scolaires du cycle primaire à la direction du cycle primaire au commissariat régional de l'éducation à Zaghouan.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 15 septembre 2026.

Monsieur Wajdi El Aroui, professeur principal émérite, est chargé des fonctions de chef de service des concours professionnels des inspecteurs et des conseillers en information et en orientation scolaire et universitaire à la sous-direction des concours professionnels du personnel non enseignant à la direction des concours professionnels à la direction générale des ressources humaines au ministère de l'éducation.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 15 septembre 2026.

Monsieur Anis Brini, professeur principal émérite, est chargé des fonctions de chef de service de budget et de la tutelle financière des établissements au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Zaghouan.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 15 septembre 2026.

Monsieur Moslem Fathalli, professeur principal émérite classe exceptionnelle, est chargé des fonctions de chef de service des affaires des élèves du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire à la direction du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire au commissariat régional de l'éducation à Kairouan.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 15 septembre 2026.

Monsieur Slah Salhi, professeur hors classe émérite des écoles primaires, est chargé des fonctions de chef de service des affaires des élèves du cycle primaire à la direction du cycle primaire, au commissariat régional de l'éducation à Kairouan.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 15 septembre 2026.

Monsieur Rafik Agrbaoui, professeur des écoles primaires, est chargé des fonctions de chef de service des activités culturelles, sportives et sociales du cycle primaire à la direction du cycle primaire au commissariat régional de l'éducation à Kairouan.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 15 septembre 2026.

Monsieur Lotfi Haddaji, technicien en chef, est chargé des fonctions de chef de service de budget et de la tutelle financière des établissements au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Kairouan.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 15 septembre 2026.

Mademoiselle Asma Saidi, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de chef de service de budget et de la tutelle financière des établissements au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Gafsa.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 15 septembre 2026.

Monsieur Ezzeddine Kribi, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de chef de service des concours et des examens professionnels au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Manouba.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 15 septembre 2026.

Monsieur Mohamed Habib Belghith, professeur principal hors classe(corps commun), est chargé des fonctions de chef de service des concours et des examens professionnels au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Nabeul.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 15 septembre 2026.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Hichem Fnica, professeur principal émérite classe exceptionnelle (corps commun), en qualité de directeur de l'Ecole internationale de Tunis.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 15 septembre 2026.

Il est mis fin aux fonctions de Mademoiselle Saida Hadfi, professeur principal hors classe des écoles primaires, en qualité de sous-directeur de la vie scolaire et des affaires des élèves au cycle primaire à la direction du cycle primaire au commissariat régional de l'éducation à Ben Arous.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 15 septembre 2026.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Farid Missaoui, professeur principal émérite classe exceptionnelle, en qualité de chef de service des activités culturelles, sportives et sociales du cycle primaire à la direction du cycle primaire au commissariat régional de l'éducation à Ben Arous.

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 8 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur général de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au corps administratif de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 2014-4210 du 30 octobre 2014, fixant le statut particulier au corps administratif de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 12 décembre 2023 portant organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur général de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au corps administratif de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Arrête :

Article premier - Il est ouvert au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le 26 novembre 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur général de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au corps administratif de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à quarante-deux (42) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 26 octobre 2026.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 8 septembre 2026.

*Le ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique*

Mondher Belaid

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 8 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur en chef de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au corps administratif de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 2014-4210 du 30 octobre 2014, fixant le statut particulier au corps administratif de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 12 décembre 2023, portant organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur en chef de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au corps administratif de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Arrête :

Article premier - Il est ouvert au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le 27 novembre 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur en chef de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au corps administratif de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à quatre-vingt-quatre (84) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 26 octobre 2026.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 8 septembre 2026.

*Le ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique*

Mondher Belaid

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 8 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au corps administratif de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 2014-4210 du 30 octobre 2014, fixant le statut particulier au corps administratif de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 23 juin 2025, portant organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au corps administratif de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Arrête :

Article premier - Il est ouvert au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le 30 novembre 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au corps administratif de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à quatre-vingt-treize (93) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 26 octobre 2026.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 8 septembre 2026.

*Le ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique*

Mondher Belaid

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 8 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur général du corps administratif commun des administrations publiques.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-115 du 25 février 2020, fixant le statut particulier du corps administratif commun des administrations publiques.

Vu l'arrêté du chef du gouvernement du 30 décembre 2024, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur général du corps administratif commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Il est ouvert au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le 3 décembre 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur général du corps administratif commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à deux (2) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 26 octobre 2026.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 8 septembre 2026.

*Le ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique*

Mondher Belaid

Vu

La Cheffe du Gouvernement
Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 8 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur en chef du corps administratif commun des administrations publiques.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-115 du 25 février 2020, fixant le statut particulier du corps administratif commun des administrations publiques.

Vu l'arrêté du chef du gouvernement du 30 décembre 2024, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur en chef du corps administratif commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Il est ouvert au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le 7 décembre 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur en chef du corps administratif commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à dix (10) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 26 octobre 2026.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 8 septembre 2026.

*Le ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique*

Mondher Belaid

Vu

La Cheffe du Gouvernement
Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 8 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur conseiller du corps administratif commun des administrations publiques.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-115 du 25 février 2020, fixant le statut particulier du corps administratif commun des administrations publiques.

Vu l'arrêté du Chef du Gouvernement du 30 décembre 2024, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur conseiller du corps administratif commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Il est ouvert au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le 7 décembre 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur conseiller du corps administratif commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à quatorze (14) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 26 octobre 2026.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 8 septembre 2026.

*Le ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique*

Mondher Belaid

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 8 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur du corps administratif commun des administrations publiques.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-115 du 25 février 2020, fixant le statut particulier du corps administratif commun des administrations publiques.

Vu l'arrêté du Chef du Gouvernement du 17 janvier 2025, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur du corps administratif commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Il est ouvert au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le 10 décembre 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur du corps administratif commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à six (6) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 26 octobre 2026.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 8 septembre 2026.

*Le ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique*

Mondher Belaid

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 8 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur adjoint du corps administratif commun des administrations publiques.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-115 du 25 février 2020, fixant le statut particulier du corps administratif commun des administrations publiques.

Vu l'arrêté du Chef du Gouvernement du 17 janvier 2025, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur adjoint du corps administratif commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Il est ouvert au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le 10 décembre 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur adjoint du corps administratif commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à six (6) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 26 octobre 2026.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 8 septembre 2026.

*Le ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique*

Mondher Belaid

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 8 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de secrétaire d'administration du corps administratif commun des administrations publiques.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-115 du 25 février 2020, fixant le statut particulier du corps administratif commun des administrations publiques.

Vu l'arrêté du Chef du Gouvernement du 17 janvier 2025, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de secrétaire d'administration du corps administratif commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Il est ouvert au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le 10 décembre 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de secrétaire d'administration du corps administratif commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un (1) seul poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 26 octobre 2026.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 8 septembre 2026.

*Le ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique*

Mondher Belaid

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 8 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de commis d'administration du corps administratif commun des administrations publiques.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-115 du 25 février 2020, fixant le statut particulier du corps administratif commun des administrations publiques.

Vu l'arrêté du Chef du Gouvernement du 17 janvier 2025, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de commis d'administration du corps administratif commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Il est ouvert au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le 10 décembre 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de commis d'administration du corps administratif commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un (1) seul poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 26 octobre 2026.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 8 septembre 2026.

*Le ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique*

Mondher Belaid

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

MINISTERE DES TRANSPORTS

Par arrêté du ministre des transports du 15 septembre 2026.

Monsieur Ahmed Fakhfakh est nommé administrateur représentant le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au conseil d'établissement de l'Institut national de la météorologie en remplacement de Monsieur Nômen Fehri, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2026.

Par arrêté du ministre des transports du 15 septembre 2026.

Mademoiselle Ikram Bouazizi est nommée administrateur représentant le ministère des finances, au conseil d'administration de la Société nationale des chemins de fer tunisiens en remplacement de Monsieur Samir Ben Khelifa, et ce, à compter du 30 juillet 2026.

**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'HABITAT**

Par arrêté du ministre de l'équipement et de l'habitat du 15 septembre 2026.

Madame Monia Dhifi, ingénieur général, est chargée des fonctions de directeur régional de l'équipement et de l'habitat de l'Ariana.

En application des dispositions de l'article 2 du décret n° 2008-512 du 25 février 2008, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à l'emploi de directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'équipement et de l'habitat du 15 septembre 2026.

Madame Wahida Abdallah, administrateur général, est chargée des fonctions de directrice des opérations foncières à la direction générale des affaires foncières, juridiques et du contentieux au ministère de l'équipement et de l'habitat.

Par arrêté du ministre de l'équipement et de l'habitat du 15 septembre 2026.

Monsieur Tayeb Fradj, technicien en chef, est chargé des fonctions de chef de service du courrier au cabinet au ministère de l'équipement et de l'habitat.

Arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 14 septembre 2026, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conservateur en chef des bibliothèques ou de documentation du corps des agents des bibliothèques et de la documentation dans les administrations publiques.

Le ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret gouvernemental n° 2019-434 du 10 mai 2019, fixant le statut particulier du corps des agents des bibliothèques et de la documentation dans les administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Peuvent être candidats au concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conservateur en chef des bibliothèques ou de documentation du corps des agents des bibliothèques et de la documentation dans les administrations publiques, les conservateurs des bibliothèques ou de documentation, titularisés ayant au moins cinq (5) ans d'ancienneté dans ce grade à la date de clôture de la liste des candidatures.

Art. 2 - Le concours interne ci-dessus mentionné, est ouvert par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières. Cet arrêté fixe :

- La date d'ouverture du concours,
- Le nombre de postes offerts au concours,
- La date de clôture de la liste des candidatures.

Art. 3 - Les candidats au concours mentionné à l'article premier du présent arrêté, doivent adresser leurs demandes de candidature par la voie hiérarchique au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières. Ces demandes doivent être enregistrées obligatoirement au bureau d'ordre de l'administration à laquelle appartient le candidat, accompagnées des pièces suivantes :

- Un rapport rédigé par le candidat, ne dépassant pas 30 pages, décrivant les activités réalisées au cours des deux années précédant la date de clôture de la liste des candidatures, en mentionnant les problématiques et les propositions d'amélioration, accompagné des observations du supérieur hiérarchique,

- Une copie du diplôme scientifique,

- Des copies des attestations justifiant la participation à des formations organisées ou autorisées par l'administration au cours des deux années précédant la date de clôture de la liste des candidatures,

- Des copies des attestations ou documents justifiant la présentation de conférences ou l'animation de formations organisées ou autorisées par l'administration au cours des deux années précédant la date de clôture de la liste des candidatures,

- Des copies des travaux de recherche ou de publications en relation avec les domaines d'activité, publiées sous forme de livres ou d'articles dans des revues scientifiques au cours des deux années précédant la date de clôture de la liste des candidatures.

L'administration est tenue de compléter les dossiers des candidats par les documents suivants :

- Une copie de l'arrêté de recrutement,
- Une copie de l'arrêté de nomination dans le grade actuel,
- Un relevé de services,
- Des copies des arrêtés des sanctions disciplinaires le cas échéant durant les cinq dernières années précédant la date de clôture de la liste des candidatures ou d'une attestation justifiant que le dossier administratif du candidat est exempt de toute sanction disciplinaire,
- Une note d'évaluation variant de zéro (0) à vingt (20) attribuée par le supérieur hiérarchique au candidat en tenant compte de :

- L'évaluation des compétences de l'agent selon sa fiche de poste,
- L'évaluation des travaux réalisés et des résultats obtenus durant les deux dernières années précédant la date de clôture de la liste des candidatures.

Est rejeté obligatoirement tout dossier de candidature parvenu après la date de clôture des candidatures ou ne contenant pas le rapport du candidat.

Art. 4 - Le concours est supervisé par un jury dont la composition est fixée par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières. Le jury est chargé notamment de :

- Etudier les dossiers des candidats,
- Proposer la liste des candidats autorisés à concourir,
- Classer les candidats par ordre de mérite,
- Proposer la liste des candidats définitivement admis.

Art. 5 - Le jury du concours procède à l'évaluation des dossiers des candidats et attribue à chaque candidat une note variant entre zéro (0) et vingt (20), conformément aux critères déterminés dans le tableau suivant :

Critères		Nombre maximum des points	Total
Dossier administratif	Ancienneté générale	10	45
	Ancienneté dans le grade	15	
	Diplôme scientifique	7	
	Emploi fonctionnel	8	
	Conduite et comportement	5	
Rapport d'activité	Forme et méthodologie	5	45
	Travaux réalisés	25	
	Problématiques et propositions	15	
Formation, travaux de recherche et publications	Conférences ou animation de formations	2 points pour chaque conférence ou session de formation avec un plafond de 4 points	10
	Participation à des sessions de formation.	0.5 point pour chaque session de formation avec un plafond de 2 points	
	Travaux de recherche et publications	2 points pour chaque travail de recherche ou publication avec un plafond de 4 points	
Total général			100

Art. 6 - Le jury du concours procède au classement des candidats par ordre de mérite selon le total des points obtenus calculé comme suit :

L'évaluation	Les points
La note attribuée par le jury du concours	/20
La note attribuée par le supérieur hiérarchique	/20
Total	/40

Si deux ou plusieurs candidats ont obtenu le même total de points obtenu, la priorité est accordée au plus ancien dans le grade et si cette ancienneté est la même, la priorité est accordée au plus âgé.

Aucun candidat ne peut être déclaré définitivement admis s'il n'a pas obtenu au moins 20 points.

Art. 7 - La liste des candidats définitivement admis au concours interne sur dossier pour la promotion au grade de conservateur en chef des bibliothèques ou de documentation du corps des agents des bibliothèques et de la documentation dans les administrations publiques est arrêtée par le ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Art. 8 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 14 septembre 2026.

*Le ministre des domaines de l'Etat et des affaires
foncières*

Wajdi Hedhili

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 14 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conservateur en chef des bibliothèques ou de documentation du corps des agents des bibliothèques et de la documentation dans les administrations publiques au titre de l'année 2025.

Le ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret gouvernemental n° 2019-434 du 10 mai 2019, fixant le statut particulier du corps des agents des bibliothèques et de la documentation dans les administrations publiques,

Vu l'arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 14 septembre 2026, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conservateur en chef des bibliothèques ou de documentation du corps des agents des bibliothèques et de la documentation dans les administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Il est ouvert au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières le 20 novembre 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conservateur en chef des bibliothèques ou de documentation du corps des agents des bibliothèques et de la documentation dans les administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un (1) seul poste.

Art. 3- La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 20 octobre 2026.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 14 septembre 2026.

*Le ministre des domaines de l'Etat et des affaires
foncières*

Wajdi Hedhili

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 28 août 2026.

Monsieur Hassen Chintir est nommé dans le grade du contrôleur adjoint des domaines de l'Etat et des affaires foncières au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières, à compter du 1^{er} mai 2026.

MINISTERE DU TOURISME

Par arrêté du ministre du tourisme 15 septembre 2026.

Les prix du concours Olympiade de l'artisanat au titre de l'année 2026 sont octroyés aux trois premiers lauréats comme suit :

- Le premier prix d'un montant de trois mille dinars : l'artisan Lassaad Attia du gouvernorat de Tunis,
- Le deuxième prix d'un montant de deux mille dinars : l'artisan Issam Ben Nasr du gouvernorat de Tunis,
- Le troisième prix d'un montant de mille dinars : l'artisan Hafedh El Harhoury du gouvernorat de Kasserine.

Avis et communications

BANQUE CENTRALE DE TUNISIE

SITUATION GENERALE DECADAIRE AU 31 AOUT 2026

	(en dinar)
<u>ACTIF</u>	
Encaisse-or	1 775 959 214
Souscriptions aux organismes internationaux	2 371 793
Position de réserve au FMI	482 202 406
Avoirs et placements en droits de tirage spéciaux	75 867 821
Avoirs en devises	25 679 747 823
Concours aux banques liés aux opérations de politique monétaire	6 958 000 000
Titres achetés dans le cadre des opérations d'open market	3 845 847 599
Avance à l'Etat relative aux souscriptions aux Fonds Monétaires	2 279 760 513
Facilités accordées à l'Etat	18 650 000 000
Portefeuille-titres de participation	244 560 795
Immobilisations	164 060 700
Débiteurs divers	83 539 633
Comptes d'ordre et à régulariser	1 021 789 291
	61 263 707 588
<u>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</u>	
Billets et monnaies en circulation	30 217 358 024
Comptes courants des banques et des établissements financiers	715 730 417
Compte central du Gouvernement	2 189 700 335
Comptes spéciaux du Gouvernement	2 411 220 273
Allocations de droits de tirage spéciaux	1 091 072 308
Comptes courants en dinars des organismes étrangers	1 684 582 404
Engagements envers les banques liés aux opérations de politique monétaire	553 000 000
Engagements en devises envers les intermédiaires agréés tunisiens	10 592 187 141
Comptes étrangers en devises	155 786 128
Autres engagements en devises	2 924 100 000
Valeurs en cours de recouvrement	716 644
Ecarts de conversion et de réévaluation	4 700 370 655
Créditeurs divers	180 105 726
Comptes d'ordre et à régulariser	1 771 123 881
Capital	6 000 000
Réserves	2 070 568 838
Autres capitaux propres	84 814
	61 263 707 588

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité

ISSN.0330.7921

Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T

"Ce numéro du Journal Officiel de la République Tunisienne a été déposé au siège du gouvernorat de Tunis le 15 septembre 2026"